

Le mardi 2 juin prochain, un préavis de grève national déposé par le SNES-FSU et d'autres organisations syndicales appelle les personnels du second degré, et en particulier les collègues de la vie scolaire dans les établissements, AED et CPE, à se mettre en grève pour revendiquer de meilleures conditions de travail et d'emploi.

Pour les AED, les grilles salariales sont académiques, alors qu'elles devraient être nationale. Les règles de recrutement, gérées localement, ajoutent à la précarité des collègues la pression des hiérarchies locales. Le recrutement doit être académique, et permettre une mobilité académique comme pour tous·tes les agent·es de la fonction publique.

Après l'absence de créations d'emplois d'AED pour la rentrée 2025, à cette date, les académies et donc les établissements, n'ont toujours aucune information sur leur dotation en emplois d'AED pour la rentrée 2026. Le manque d'adultes et d'AED en particulier dans les établissements met en danger les missions du service public d'éducation. Comment tenir compte de la diversité des élèves et de leurs besoins particuliers, dans des conditions de surveillance parfois très difficiles et dégradées, avec un manque criant d'AED dans la plupart des établissements ? Des postes doivent être créés, partout, et les salaires revalorisés.

Le SNES-FSU intervient depuis plusieurs mois au ministère (CSA ministériel, cabinet du MEN) pour dénoncer le blocage des discussions sur les grilles des salariales des AED. C'est inacceptable, les AED, tout comme les autres personnels, n'ont pas à faire les frais de choix budgétaires qui sacrifient les agent·es de l'Éducation nationale.

**Pour dénoncer cette situation inacceptable, faire entendre leurs voix, peser dans les discussions avec le ministre et le gouvernement qui auront lieu, notamment Bercy, le SNES-FSU appelle les AED à se mettre en grève le mardi 2 juin.**

#### **Le SNES-FSU revendique pour les AED :**

- **le respect des missions des personnels de vie scolaire (AED et CPE) ;**
- **la création des postes d'AED ;**
- **la création d'une grille nationale de progression salariale à l'ancienneté, dès la première année de CDD, et un minimum de 1850 euros net par mois ;**
- **la baisse du temps de travail à 24h semaine et une organisation permettant de concilier poursuite d'études/recherche d'emploi, formation et mission d'AED ;**
- **la fin du recrutement par les chef·fes d'établissement : pour un recrutement académique de 3 ans ;**
- **la création de brigades de remplacement pour assurer les remplacements ;**
- **l'accès à une formation initiale et continue, sur temps de service.**

Le SNES-FSU invite la presse locale, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales signataires de l'appel à la grève pour les AED, à une **conférence de presse mardi 2 juin, 10h, dans la salle commune de la maison des syndicats**. Nous prenons contact avec des AED du département qui voudront bien témoigner des leurs conditions de travail, certain·es publiquement, d'autres anonymement.